Chaîne d'alerte en cas d'incident

OPÉRATEURS DE SERVICES ESSENTIELS

Mai 2025

Opérateurs de services essentiels

INCIDENT

Si impact sur le capacitaire disponible → Ajuster le nombre de lits/places disponibles dans le ROR

Si malveillant → Signaler au 17 Cyber (service public d'assistance aux victimes de cybermalveillance)

https://www.cybermalveillance.gouv.fr/17cyber

Déclarer l'incident :

1. CERT Santé	2. ARS Nouvelle-Aquitaine
https://signalement.social-sante.gouv.fr ou **09 72 43 91 25** (si plus accès internet)	ars33-alerte@ars.sante.fr

Déclarer l'incident à l'ANSSI via le formulaire incidents OSE :

https://club.ssi.gouv.fr/#/declarations

Violation de données personnelles

NON → Fin de la chaîne d'alerte

OUI → Déclarer à la CNIL **https://notifications.cnil.fr/notifications/index**

→ Communiquer aux personnes concernées

→ Fin de la chaîne d'alerte

esea
LA E-SANTÉ NOUVELLE-AQUITAINE